Ordonné, que Sir James Grant ait la permission de présenter un bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Sir James Grant ait la permission de présenter un bill (No 30) constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Moncrieff ait la permission de présenter un bill (No 31) à l'éffet de constituer en corporation La Société de Bienfaisance Canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Featherston ait la permission de présenter un bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Amprior et Parry-Sound.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 33) modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Lachapelle ait la permission de présenter un bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Ingram ait la permission de présenter un bill (No 36) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. McMullen ait la permission de présenter un bill (No 37) concernant les traitements des lieutenants-gouverneurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, —les arrêtés du conseil, en conformité de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (Document de la Session No 30.)

Aussi,—Rapport des ordres du conseil conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, ch. 54 des Statuts revisés du Canada,—et à l'article 46 du chapitre 30, 57-58 Vic., 1894, "Acte d'irrigation du Nord-Ouest," en ce qui concerne l'ordre

du conseil du 11 octobre 1894. (Document de la Session No 30a.)